AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20261019-1-AR
Réception par le Préfet : 19-10-2026
Publication le : 19-10-2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2026/187

(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR EN VUE D'ASSURER LA DEMOLITION D'UN BATIMENT EN RUINE SITUE AU 8 AVENUE MARCEL PERRIN

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2026/50 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 27°,

VU le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.421-3 et suivants, ainsi que l'article R.423-1 et suivants,

VU le projet visant à assurer la démolition d'un bâtiment en ruine, à l'état de dégradation avancé, afin de sécuriser le site et prévenir tout risque pour les personnes, ledit bâtiment étant situé au 8 avenue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise,

CONSIDERANT que les caractéristiques de ce projet nécessitent le dépôt d'un permis de démolir conformément aux articles L.421-3 et suivants, ainsi qu'à l'article R.423-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 :

De déposer une demande de permis de démolir en vue d'assurer la démolition d'un bâtiment en ruine, à l'état de dégradation avancé, afin de sécuriser le site et prévenir tout risque pour les personnes, ledit bâtiment étant situé au 8 avenue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise, et de signer tous les documents afférents à cette demande.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
- la Direction des Services Techniques de la Ville de Méry-sur-Oise,
- la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable de la Ville de Méry-sur-Oise,

AR-Préfecture
095-219503943-20261019-1-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-10-2026
Publication le : 19-10-2026

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise
Le 19 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE MÉRY-SUR-OISE
VAL-D'OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
Départemental du Val d'Oise